

Règlement opération 3-EN-UN

« Équipez-vous pour la rentrée »

Jeu sans obligation d'achat

1. Société Organisatrice

La société WD-40 Company, de droit anglais, au capital de 50 000 Livres Sterling, dont le siège social est situé 426 Rue Jean Gabin, 69800 Saint-Priest, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lyon sous le numéro RCS 383 124 328 (ci-après « la Société Organisatrice »), organise un jeu concours du 01 septembre 2024 – 00h01 au 30 novembre 2024 – 23h59 inclus, un jeu sans obligation d'achat, intitulé « Equipez-vous pour la rentrée » (ci-après le « Jeu »).

2. Conditions de participation

- 2.1. Ce jeu concours est ouvert à toute personne physique, majeure, résidant en France Métropolitaine, y compris la Corse, à l'exception du personnel de la Société Organisatrice et des membres de leur famille (même nom et/ou même adresse postale et/ou même adresse email), du personnel des sociétés prestataires ayant participé directement ou indirectement à la conception du Jeu, et les éventuels sous-traitants de cette opération ainsi que les membres de leur famille directe (ci-après le « Participant »).
- 2.2. Le participant autorise toutes vérifications concernant son identité, son âge, son adresse postale ou la fidélité et la sincérité de sa participation. La Société Organisatrice se réserve le droit de vérifier cette autorisation à toutes les étapes du Jeu.
- 2.3. La participation de personnes qui n'auraient pas fourni leurs coordonnées et identités complètes ou qui les auraient fournies de manière inexacte ou trompeuse ne pourra être validée, pas plus que la participation de personnes qui refuseraient la collecte, l'enregistrement et l'utilisation de leurs informations personnelles strictement nécessaires à la gestion du Jeu.
- 2.4. La participation ne peut avoir lieu sous un ou plusieurs pseudonymes. La Société Organisatrice se réserve le droit d'annuler la participation d'un candidat qui joue sous plusieurs identités différentes.

- 2.5. La participation au Jeu implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement par tout Participant. Le non-respect de ce règlement entraînera l'annulation automatique de la participation et l'attribution éventuelle des prix.
- 2.6. La participation au Jeu s'effectue exclusivement sur internet aux dates indiquées à l'article 1 en se connectant au site du jeu accessible 24h/24 à l'adresse suivante : <https://jeuxrentree.3-en-un.fr> sous réserve de toute maintenance opérations sur les serveurs du site.
- 2.7. La participation au Jeu s'effectue selon les étapes suivantes :

POUR PARTICIPER AU JEU

Pour s'inscrire, chaque Participant doit se connecter entre le 1er septembre 2024 à 00h01 et le 30 novembre 2024 à 23h59 inclus (date et heure de connexion françaises faisant foi), afin de s'inscrire et de remplir le formulaire de participation dans son intégralité.

Pour participer au Jeu 3-EN-UN :

- 1) Connectez-vous à <https://jeuxrentree.3-en-un.fr>
- 2) Remplissez le formulaire d'inscription (Nom, Prénom, Adresse email, numéro de téléphone)
- 3) Entrez le gagnant instantané et découvrez instantanément si vous avez gagné un produit.

Le gagnant sera informé par téléphone ou par courriel aux coordonnées fournies sur le formulaire de participation.

La participation est strictement nominative, et le Participant ne peut jouer sous plusieurs pseudonymes ou pour le compte d'autres participants.

Les informations saisies par le Participant sont engageantes dès leur validation. La même sanction s'appliquera en cas d'inscriptions multiples ou d'inscriptions multiples par ménage.

Les gagnants autorisent toute vérification de leur identité ou de leur adresse.

3. Annonce du jeu et supports de communication

Ce Jeu est accessible 24h/24 sur le site internet : <https://jeuxrentree.3-en-un.fr>

Le Jeu est annoncé en point de vente via des supports de communication dans les rayons des enseignes distribuant les produits 3-EN-UN et via une campagne de

communication digitale incluant :

- Des display publicitaires sur le réseau META
- Une vidéo promotionnelle sur YouTube, appuyée par notre influenceur de marque Mister Walt
- Des Display publicitaires sur le réseau Google

4. Prix en jeu

La valeur indiquée pour les Dotations correspond au prix public TTC généralement constaté à la date de rédaction du règlement, elle est donnée à titre de simple indication et est susceptible de variation.

Sont mis en jeux, pendant la période de validité du Jeu, les lots suivants :

Gros lot :

- Un (1) Vélo électrique pliable Skyjet d'une valeur commerciale unitaire indicative de : 826,99€ TTC

Lots principaux :

- Une (1) Plancha extra large RIVIERA ET BAR d'une valeur commerciale unitaire indicative de : 156,30 TTC.
- Un (1) Bracelet d'activité Vivosmart 5 GARMIN d'une valeur commerciale unitaire indicative de : 208,50€ TTC
- Un (1) Coupe-bordures Bosch ART27 d'une valeur commerciale unitaire indicative de :125,44 € TTC.

Lots secondaires :

- Neuf (9) Super Dégraissants 3-EN-UN® Technique d'une valeur commerciale unitaire indicative de : 12.50€ TTC soit 112,5€
- Neuf (9) Lubrifiant Silicone 3-EN-UN® Technique d'une valeur commerciale unitaire indicative de : 8.90€ TTC soit 80.1€
- Neuf (9) Graisse Universelle au Lithium Tube 3-EN-UN® Technique d'une valeur commerciale unitaire indicative de : 8.99€ TTC soit 80,91€
- Neuf (9) Coffret 130 ans 3-EN-UN d'une valeur commerciale unitaire indicative de : 30€ TTC soit 270€
- Neuf (9) Graisse Blanche au Lithium 150 ml 3-EN-UN® Technique d'une valeur commerciale unitaire indicative de : 8,90€ TTC soit 80,10€
- Sept (7) Lubrifiant Serrure 3-EN-UN® Technique d'une valeur commerciale unitaire indicative de : 7.50€ TTC soit 52,5€
- Neuf (9) Lubrifiant Portes et fenêtre 3-EN-UN® Technique d'une valeur commerciale unitaire indicative de : 8.90€ TTC soit 80,1€
- Neuf (9) Super Dégrippant 3-EN-UN® Technique d'une valeur commerciale unitaire indicative de : 8,90€ TTC soit 80,10€

- Neuf (9) Lubrifiant Chaînes et Câbles 3-EN-UN® Technique d'une valeur commerciale unitaire indicative de : 8,90€ TTC soit 80,10€
- Neuf (9) Nettoyant Contacts 3-EN-UN® Technique d'une valeur commerciale unitaire indicative de : 8,90€ TTC soit 80,10€

Un lot par personne, par foyer (même nom, même adresse).

Tous les prix mentionnés dans le présent article 4 sont non transférables, non cessibles, non remboursables, non modifiables, ne peuvent être échangés contre un autre prix ou pour une quelconque valeur monétaire et ne peuvent être remboursés partiellement ou intégralement.

Les prix indiqués correspondent aux prix unitaires approximatifs du public, TVA comprise. Ils sont déterminés au moment de l'élaboration des présentes règles. Ils sont donnés à titre indicatif simple et sont sujets à variation.

Seul le montant strict de chaque lot indiqué ci-dessus sera mis en jeu. Les prix non gagnés ne seront pas réinvestis dans le jeu ou distribués.

En cas de force majeure, la Société Organisatrice se réserve le droit de remplacer le lot gagné par un lot de nature et de valeur équivalentes, sans que sa responsabilité puisse être engagée de quelque manière que ce soit.

5. Principes et conditions du Jeu

Participer au Jeu implique une attitude loyale, c'est-à-dire un respect absolu des règles et des droits des autres joueurs.

Toute indication d'une identité, d'une adresse e-mail et/ou d'une adresse postale fausses entraînera l'élimination définitive de la participation. Toute connexion interrompue sera considérée comme nulle. Toute identification ou participation incomplète, erronée ou illisible, intentionnellement ou non, ou faite sous une forme autre que celle prévue au Règlement sera considérée comme nulle.

Tout Participant suspecté de fraude pourra être exclu du Concours par la Société Organisatrice sans que cette dernière n'ait à s'en justifier.

La société Organisatrice rappelle aux participants les caractéristiques et les limites du réseau et décline toute responsabilité liée aux conséquences de la connexion des participants à ce réseau via le site.

6. Détermination des gagnants du jackpot :

Gros lot :

Le gagnant du gros lot sera déterminé par tirage au sort à la fin des 3 mois parmi tous les participants.

Pour toutes les participations reçues entre le 1er septembre et le 30 novembre 2024 : le tirage au sort sera effectué au plus tard le 15 décembre 2024

Lots principaux et secondaires :

Les gagnants des lots principaux et secondaires seront déterminés par instant gagnant. Les lots sont répartis comme suit :

- Du 1er septembre au 30 septembre 2024 : une (1) Plancha extra large RIVIERA ET BAR et 3 Lubrifiants au Silicone 3-EN-UN technique, 3 Super Dégraissants 3-EN-UN technique, 3 Graisses Universelle au Lithium en tube 3-EN-UN technique, 3 coffrets 130 ans 3-EN-UN, 3 Graisses Blanche au Lithium 3-EN-UN technique, 2 Lubrifiants Serrures 3-EN-UN technique, 3 Super Dégrippants 3-EN-UN technique, 3 Lubrifiants Chaîne et Câbles 3-EN-UN technique, 3 Nettoyants Contacts 3-EN-UN technique, 3 Lubrifiants Portes et Fenêtres 3-EN-UN technique

- Du 1er octobre au 31 octobre 2024 : un (1) Coupe-bordures Bosch ART27 et 3 Lubrifiants au Silicone 3-EN-UN technique, 3 Super Dégraissants 3-EN-UN technique, 3 Graisses Universelle au Lithium en tube 3-EN-UN technique, 3 coffrets 130 ans 3-EN-UN, 3 Graisses Blanche au Lithium 3-EN-UN technique, 3 Lubrifiants Serrures 3-EN-UN technique, 3 Super Dégrippants 3-EN-UN technique, 3 Lubrifiants Chaîne et Câbles 3-EN-UN technique, 3 Nettoyants Contacts 3-EN-UN technique, 3 Lubrifiants Portes et Fenêtres 3-EN-UN technique

- Du 1er novembre au 30 novembre 2024 : Un (1) Bracelet d'activité Vivosmart 5 GARMIN et 3 Lubrifiants au Silicone 3-EN-UN technique, 3 Super Dégraissants 3-EN-UN technique, 3 Graisses Universelle au Lithium en tube 3-EN-UN technique, 3 coffrets 130 ans 3-EN-UN, 3 Graisses Blanche au Lithium 3-EN-UN technique, 2 Lubrifiants Serrures 3-EN-UN technique, 3 Super Dégrippants 3-EN-UN technique, 3 Lubrifiants Chaîne et Câbles 3-EN-UN technique, 3 Nettoyants Contacts 3-EN-UN technique, 3 Lubrifiants Portes et Fenêtres 3-EN-UN technique

Le gagnant sera informé par téléphone ou par courriel aux coordonnées fournies sur le formulaire de participation.

7. Attribution des dotations

Il appartient au gagnant de s'assurer de la validité de son adresse et de contacter la Société Organisatrice afin de lui notifier toute modification.

En cas d'impossibilité de livrer le lot (par exemple, le Participant n'habite plus à l'adresse indiquée, adresse erronée ou incomplète, etc.), le colis sera retourné à la Société Organisatrice et la Société Organisatrice pourra en disposer librement. Dans le cas où la Société n'est pas en mesure de contacter un gagnant dans les 10 jours ouvrables en France suivant le tirage au sort ou l'élection concernée, la Société se réserve le droit d'attribuer le prix à un autre gagnant tiré au sort pour les tirages au sort et conformément aux termes et conditions énoncés dans le présent Règlement pour les prix mensuels et finaux.

Les prix doivent être acceptés tels qu'annoncés. Aucune modification ne peut être

demandée par le Participant. Aucune contrepartie ou contrepartie financière des dotations ne pourra être demandée par le Participant.

Pour des raisons logistiques, les lots seront envoyés au début de chaque mois prochain. Ainsi, les prix gagnés en septembre 2024 seront envoyés en octobre 2024, ceux d'octobre 2024 seront envoyés en novembre 2024 et ceux de novembre 2024 seront envoyés en décembre 2024.

Les lots non réclamés par les gagnants dans les délais impartis par la Société Organisatrice ou restitués à la Société Organisatrice en raison de la non-réception par les gagnants ne seront pas remis en jeu.

La Société Organisatrice décline toute responsabilité pour les incidents et/ou accidents qui pourraient survenir pendant la période de jouissance du lot attribué et/ou à la suite de son utilisation.

Les participants autorisent toutes vérifications concernant leur identité et leur adresse. Toute fausse indication d'identité ou d'adresse entraînera l'élimination immédiate de l'inscription

8. Dépôt et mise à disposition du règlement

8.1. Dépôt et consultation

Le présent règlement entre en vigueur à compter de sa validation et tout participant sera réputé l'avoir accepté du simple fait de sa participation au jeu. La société organisatrice peut modifier le règlement à tout moment par voie d'avenant.

L'application du présent règlement est soumise à la loi française. Le présent règlement (idem pour un avenant) est déposé auprès de Maître Doniol (dépositaire du présent règlement), Huissiers de Justice Associés à CLAYE SOUILLY (77410), 7 rue Jean Jaurès sera consultable gratuitement sur le site du jeu <https://jeuxrentree.3-en-un.fr>

La Société Organisatrice ne saurait en aucun cas encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure ou d'évènements indépendants de sa volonté, elle était amenée à annuler le présent jeu, à le réduire, le prolonger, le reporter ou à en modifier les conditions. Elle se réserve la possibilité dans tous les cas de prolonger la période de participation et de reporter toute date annoncée. Tout changement fera l'objet d'informations préalables par tout moyen approprié. Des additifs et modifications de règlement peuvent alors éventuellement être publiés pendant le Jeu. Ils seront considérés comme des annexes au présent règlement.

Les modalités du Jeu, de même que les lots offerts aux gagnants ne peuvent donner lieu à aucune contestation d'aucune sorte. Il ne sera répondu à aucune demande téléphonique ou écrite relative aux modalités du jeu et/ ou à la liste des gagnants.

La Société Organisatrice se réserve le droit de poursuivre par tous moyens, toute tentative de détournement du présent règlement et notamment en cas de communication d'informations erronées.

8.2. Acceptation du règlement

La participation au Jeu implique l'acceptation pure et simple du présent règlement dans son intégralité, des règles de déontologie en vigueur sur l'Internet, ainsi que des lois, règlements et autres textes applicables aux Jeux en France, sans conditions ni réserve et de l'arbitrage de la société organisatrice pour les cas prévus et non prévus.

8.3 Questions

Il ne sera répondu à aucune demande téléphonique ou écrite relative aux modalités du jeu, à l'interprétation du règlement ou à la liste des gagnants.

8.4 Contestations

Toute difficulté née ou à naître, liée à l'interprétation du présent jeu ou de son règlement, sera soumise à la Société organisatrice. Ses décisions seront réputées souveraines et sans appel.

Toute contestation ou réclamation devra être formulée par écrit et adressée sous plis suffisamment affranchi à :

WD-40 COMPANY

Jeu Equipez-vous pour la rentrée 3-EN-UN

ZAC Berliet

426 Rue Jean Gabin

Immeuble Brocéliande

69 800 Saint Priest

La demande devra impérativement comporter le nom du Jeu, la date précise de participation au Jeu, les coordonnées complètes du Participant et le motif exact de la contestation. Aucun autre mode de contestation ou réclamation ne sera pris en compte.

Aucune contestation ou réclamation ne sera prise en considération après un délai de 1 mois après la clôture du jeu, soit le 30/12/2024.

9. Incidents de connexion

La Société Organisatrice ne saurait être tenue pour responsable de quelque manière que ce soit des dysfonctionnements liés aux connexions téléphoniques et Internet lors de la participation au Jeu, ni du report et/ou de l'annulation et/ou de la modification de l'opération pour des raisons indépendantes de sa volonté.

La Société Organisatrice ne saurait être tenue pour responsable des retards ou erreurs dans l'envoi d'e-mails échappant à son contrôle et décline toute responsabilité en cas de mauvaise utilisation de l'ordinateur ou d'incident lié à l'utilisation de l'ordinateur (notamment, la Société Organisatrice ne saurait être tenue responsable de tout dommage, matériel ou immatériel causé aux Participants, à leur équipement informatique et aux données qui y sont stockées, et aux conséquences qui peuvent en découler sur leur activité personnelle, professionnelle ou commerciale), l'accès à Internet, à la ligne téléphonique ou à toute autre connexion technique.

La responsabilité de la Société Organisatrice ne saurait être engagée en cas d'impossibilité pour un ou plusieurs participants de se connecter au site : <https://jeuxrentree.3-en-un.fr> en raison d'une défaillance technique ou de tout problème lié notamment à l'encombrement du réseau.

Toute connexion interrompue sera considérée comme nulle.

La Société Organisatrice met tout en œuvre pour fournir aux utilisateurs des informations et/ou des outils disponibles et vérifiés, mais ne saurait être tenue pour responsable des erreurs et/ou de l'absence de disponibilité des informations.

La Société Organisatrice ne saurait être tenue responsable des retards ou pertes causés aux éléments relatifs aux lots lors de leur transport. De même, la Société Organisatrice est limitée à la seule offre des dotations et ne pourra en aucun cas être engagée en raison d'un défaut affectant les dotations.

10. Force majeure

La Société Organisatrice n'encourt aucune responsabilité si, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté, elle est amenée à annuler ce Jeu, à l'écourter, à le prolonger, à le reporter ou à en modifier les conditions ou dates. Il ne saurait en être tenu responsable.

11. Autorisation des participants

Les Participants autorisent la Société Organisatrice à utiliser et exploiter, à titre gratuit, les noms, prénoms et droits à l'image des Participants sur le Site dans le cadre du Jeu sans que cette utilisation n'ouvre lieu à une quelconque contrepartie autre que les lots gagnés.

Cette autorisation est donnée à titre gratuit pendant la durée du Concours et pour une durée de deux (2) ans à l'issue du Concours pour une diffusion sur le Site du Concours, les réseaux sociaux, les relations presse et le site <https://3-en-un.fr>.

12. Loi Informatique et Libertés – données personnelles

Les données personnelles collectées dans le cadre de ce concours sont destinées à

la société WD-40 et sont destinées à organiser la participation au concours, gérer le lauréat, attribuer des prix et répondre aux obligations légales et réglementaires. Les données personnelles sont stockées dans un environnement sécurisé, conformément aux lois et règlements français et européens applicables et sont enregistrées dans un fichier informatisé par la Société Organisatrice. Ces informations seront conservées pendant le temps strictement nécessaire à la gestion de la relation commerciale, à l'exception des données dont la durée minimale de conservation résulte d'une obligation légale ou réglementaire ou de l'expiration d'un délai de prescription. Ils seront accessibles par la société WD-40. Nous pouvons également utiliser des cookies à des fins statistiques et de mesure d'audience. La confiance que vous nous accordez est au cœur de nos priorités.

En s'inscrivant au Jeu et sans contrepartie et/ou consentement complémentaire ou avis préalable et en échange de la possibilité de gagner les lots mentionnés aux présentes, chaque participant (sauf là où la loi l'interdit) consent à l'utilisation par la Société Organisatrice et ses représentants de ses nom, prénom, adresse postale et autres informations personnelles contenues dans l'inscription des Participants.

Nous nous engageons à protéger les informations personnelles que nous recueillons à votre sujet. À tout moment, vous pouvez consulter tous les détails de notre politique de confidentialité disponible sur le site Web de l'Opération <https://jeuxrentree.3-en-un.fr>.

Conformément à la Réglementation en vigueur, vous disposez de droits : Vous pouvez exercer vos droits de demander l'accès aux données, la rectification ou la suppression des données, la portabilité des données, la transmission des données en cas de décès, la limitation du traitement ainsi que de vous opposer au traitement en adressant une demande par email à l'adresse suivante : privacy@wd40.com.

Le Participant indiquera ses nom, prénom et adresse postale. Toute demande doit être claire, précise et motivée et accompagnée d'une copie d'une pièce d'identité et faite conformément au cadre légal applicable.

En cas de réponse insatisfaisante de notre part, vous avez la possibilité de saisir la Commission Nationale Informatique et Liberté (CNIL) : cnil.fr/fr/plaintes ou cnil.fr. En cas d'opposition au traitement des données ou si les données s'avèrent erronées ou fantaisistes, les services liés à la collecte de données ne peuvent être rendus, et la Société ne saurait être tenue responsable à ce titre.

Par conséquent, les personnes qui exercent le droit de supprimer leurs données avant la fin du Jeu seront réputées avoir renoncé à leur participation.

RENSEIGNEMENTS PERSONNELS DES PARTICIPANTS : Les renseignements recueillis auprès des participants sont assujettis à la politique de confidentialité et aux conditions d'utilisation de WD-40, disponibles sur <https://wd40.fr/politique-de-confidentialite/>.

13. Responsabilités

La Société Organisatrice se réserve le droit de modifier, reporter, compléter ou annuler tout ou partie de ce Jeu sans préavis. Elle ne peut en être tenue responsable et aucune indemnité ne peut être réclamée à ce titre.

La Société Organisatrice ne saurait être tenue pour responsable de l'encombrement des lignes téléphoniques, des dysfonctionnements des réseaux de télécommunications ou des services postaux entravant le bon déroulement du Concours. Par ailleurs, la Société Organisatrice ne saurait être tenue responsable de la qualité de l'équipement des Participants, ni de la qualité de leur mode d'accès, ce qui pourrait avoir des répercussions sur le délai de livraison des réponses. La responsabilité de la Société Organisatrice ne saurait être engagée si les participations au Concours n'ont pas été enregistrées ou sont impossibles à vérifier ou à déchiffrer.

La responsabilité de la Société Organisatrice ne saurait être engagée et aucun recours ne pourra être exercé à son encontre en cas de faits d'un tiers, d'événements indépendants de sa volonté ou de la survenance d'événements présentant les caractéristiques de force majeure telles que définies par le droit et la jurisprudence françaises, sans que cette liste ne soit exhaustive, empêchant le bon déroulement du Jeu, forçant la modification du Concours, privant partiellement ou totalement les gagnants du bénéfice de leurs gains, allongeant le délai de remise des lots ou entraînant la perte ou la détérioration du lot.

La Société Organisatrice décline toute responsabilité pour tous incidents et/ou dommages de quelque nature que ce soit qui pourraient survenir du fait de la jouissance du lot attribué et/ou de son utilisation.

La Société Organisatrice décline toute responsabilité relative à une éventuelle insatisfaction du gagnant concernant sa dotation.

La Société Organisatrice se réserve également le droit de prolonger le présent Concours, pour quelque raison que ce soit, sans que sa responsabilité n'en puisse être engagée et sans que le Participant puisse prétendre à une indemnité à quelque titre que ce soit.

La Société Organisatrice se réserve le droit, à l'encontre de toute personne qui modifierait le déroulement du Concours et affecterait l'administration, la sécurité, l'équité, l'intégrité ou le bon déroulement du Concours, de bloquer temporairement ou définitivement, totalement ou partiellement, la possibilité qui lui est donnée de participer au Concours, de ne pas lui attribuer les prix qu'il aurait pu gagner et, le cas échéant, se réserve le droit d'engager des poursuites judiciaires à son encontre.

14. Respect du règlement du Concours

La participation à ce Concours implique l'acceptation pleine, entière et sans réserve du présent règlement, y compris de toute modification.

Toute identification d'identité ou coordonnées fausses et/ou incomplètes entraînera l'élimination immédiate de son auteur. Le gagnant est responsable des informations

fournies (pour son nom, son adresse complète). Aucune contestation ne sera permise si les informations fournies sont incorrectes.

Les Participants autorisent toutes les vérifications possibles dans le cadre de ce Concours concernant leur identité et leurs coordonnées.

La Société Organisatrice se réserve le droit d'exclure, de disqualifier ou d'invalider le lot de toute personne qui ne respecterait pas pleinement le règlement.

La Société Organisatrice pourra décider d'annuler le Concours s'il apparaît qu'une fraude a été commise sous quelque forme que ce soit.

La Société Organisatrice se réserve le droit d'engager des poursuites judiciaires à l'encontre de toute personne qui aurait tenté de commettre une escroquerie. Toute altération, fraude ou tentative de fraude entraînera l'élimination immédiate du Participant.

La Société Organisatrice est seule décideuse de l'exclusion des Participants concernés en ce qui concerne les informations en sa possession. En cas de sanction ou de plainte, les Participants devront apporter la preuve qu'ils se sont comportés conformément au présent règlement. La responsabilité de la Société Organisatrice ne saurait être engagée à ce titre.

La Société Organisatrice se réserve le droit d'annuler tout ou une partie du Jeu ou des participations s'il apparaît qu'une fraude a eu lieu sous quelque forme que ce soit, dans le cadre de la participation au Jeu ou de la détermination des gagnants. Elle se réserve également le droit de ne pas attribuer les prix aux fraudeurs et/ou de les poursuivre devant le tribunal compétent.

16. Responsabilité

La responsabilité de la Société Organisatrice est strictement limitée à la délivrance des prix effectivement et valablement acquis.

La responsabilité de la Société Organisatrice ne saurait être engagée si, pour des raisons indépendantes de sa volonté, le Jeu devait être reporté, interrompu ou annulé.

En outre, la responsabilité de la Société Organisatrice ne saurait en aucun cas être engagée en cas de problème de livraison ou de perte de courrier postal.

La Société Organisatrice ne saurait être tenue pour responsable du dysfonctionnement du réseau Internet, ni des retards, pertes ou dommages résultant du service postal et de gestion.

La Société Organisatrice ne pourra en aucun cas être tenue responsable de la mauvaise exécution ou de l'inexécution d'une prestation constituant un lot.

17. Droits de propriété intellectuelle et industrielle

Conformément à la législation relative aux droits de propriété littéraire et artistique, aux droits voisins et aux droits de propriété industrielle, la reproduction et la

représentation de tout ou partie des éléments composant ce Jeu sont strictement interdites. Toutes les marques commerciales ou tous les noms de produits mentionnés dans le Jeu sont des marques déposées de leurs propriétaires respectifs.

18. Litiges- loi applicable

Règlement est soumis au droit français.

Tous les litiges et/ou questions relatifs à la validité, à l'application ou à l'interprétation du présent règlement seront tranchés par la Société Organisatrice conformément au droit français.

En cas de désaccord persistant relatif à l'application ou à l'interprétation du présent règlement et à défaut d'accord amiable, le litige sera soumis aux tribunaux compétents. Aucune contestation ou réclamation ne sera prise en considération au-delà d'un délai de deux (2) mois après la fin du Concours, soit le 30/01/2025.

19. Frais de participation au Jeu

Les frais de connexion engagés pour la participation au Jeu sont à la charge du Participant et ne sont pas remboursés.

20. Accord de preuve D'

un accord exprès entre le participant et « L'Organisateur », les systèmes informatiques et les fichiers de « L'Organisateur » feront foi.

Les registres informatisés, conservés dans les systèmes informatiques de « L'Organisateur », dans des conditions raisonnables de sécurité et de fiabilité, sont considérés comme les preuves des relations et communications entre « L'Organisateur » et le participant.

Il est donc convenu que, sauf en cas d'erreur manifeste, « L'Organisateur » pourra se prévaloir, notamment aux fins de preuve de tout acte, fait ou omission, sur des programmes, données, fichiers, enregistrements, opérations et autres éléments (tels que rapports de surveillance ou autres déclarations) de nature informatique ou électronique ou format ou support, établis, reçus ou stockés directement ou indirectement par « L'Organisateur », notamment dans ses systèmes informatiques. Les éléments considérés constituent donc des preuves et s'ils sont produits à titre de preuve par « L'Organisateur » dans tout contentieux ou autre procédure, ils seront recevables, valables et opposables entre les parties de la même manière, dans les mêmes conditions et avec la même valeur probante que tout document qui serait établi, reçu ou conservé par écrit.

Les opérations de toute nature effectuées à l'aide de l'identifiant et du code attribués à un participant, à la suite de l'inscription, sont irréfutablement présumées avoir été effectuées sous la responsabilité du participant.

Fait dans Saint Priest, le 18/07/2024

